



COLLÈGE : TOUTES ET TOUS « IMPACTÉ-ES » À LA RENTRÉE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le collège, qualifié « d'homme malade » par Pap Ndiaye ne sera pas épargné. La réforme qui s'annonce reprend tous les totems blanquériens en allant encore plus loin dans la doctrine salariale sarkozyste et en inventant le « travailler plus pour perdre moins ».

PAS DE PLAN D'URGENCE ...

Les conséquences désastreuses de la politique économique et sociale d'Emmanuel Macron ne cessent d'être chaque jour davantage visibles. En passant en force sur la réforme des retraites, pourtant massivement rejetée par les français, il **maltraite des millions de travailleur-euses en leur imposant deux ans supplémentaires et une pension rabotée.**

Dans l'Éducation, après la période COVID, il avait renvoyé aux oubliettes un indispensable plan d'urgence pour l'École ; voilà qu'il se vante désormais de vouloir faire changer à vue d'œil notre système éducatif. Les annonces récentes sur la voie professionnelle donne clairement la perspective envisagée : plus d'entreprises, plus de tri social, la fin d'un idéal d'émancipation par les savoirs et la culture pour toutes et tous.

La découverte des métiers dès la 5^{ème} fleure bon l'orientation précoce et la remise en cause du collège unique. La « nouvelle 6^{ème} » avec la suppression de la technologie engendre un plan social visant à financer, à moyens constants et à effectifs pléthoriques, un bricolage de soutien ou approfondissement, en français et mathématiques. Elle pourrait déboucher à terme sur une séparation précoce entre les élèves destinées à une culture élargie et ceux-celles qui devront se contenter du socle commun et de ses compétences utilitaristes.



LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DÈS LA 5^{ÈME} FLEURE BON L'ORIENTATION PRÉCOCE ET LA REMISE EN CAUSE DU COLLÈGE UNIQUE.

MAIS UN PACTE !

Enfin, le « Pacte », fausse revalorisation, honteusement réservée aux seuls enseignant-es, va surcharger ceux-celles qui s'y aventurent, dégrader les collectifs de travail et attaquer les statuts.

Retraites, salaires, réformes éducatives... Pour la CGT Éduc'action tout est lié et doit emmener les personnels à se saisir de toutes les occasions pour maintenir la pression sur l'exécutif et imposer d'autres choix pour nos collègues, d'autres choix pour notre société.





LE PACTE ? LE RETOUR DU « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS »

Le Pacte, c'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administration et les volontaires. C'est 1 à 3 missions « complémentaires » et cumulables (les *briques* Ndiaye) chacune rémunérée 1250 € brut par an... En fonction des *briques*, il y aura obligatoirement du *remplacement interne de courte durée*, *Devoirs faits*, *soutien en 6^{ème} par des PE*, *stages de réussite*... pour 18h à 42h par an. *Pourront s'ajouter des missions de coordination et de suivi des élèves (projets innovants, inclusion, découverte professionnelle)*. C'est une belle usine à gaz (comment remplacer une classe de lycée aux multiples groupes de spé ?) qui s'annonce. C'est surtout le « **travailler plus pour perdre moins** » !

AUGMENTER LES SALAIRES

C'EST AUGMENTER LES COTISATIONS ET PRÉSERVER LE SYSTÈME DE RETRAITES



Toutes ces propositions sont inacceptables car elles reposent sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez alors que les données du ministère montrent que :

- les enseignant-es travaillent déjà beaucoup : plus de la moitié travaillent plus de 43h/semaine et plus de 30 jours pendant les vacances.
- les conditions de travail et les rapports hiérarchiques sont très dégradés et amènent à l'épuisement professionnel.
- les enseignant-es sont parmi les moins payé-es de l'OCDE avec des salaires inférieurs à la moyenne des fonctionnaires de l'État de catégorie A.
- la rémunération indemnitaire crée des inégalités femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré.

La CGT Educ'action refuse le « travailler plus pour gagner plus », l'idée de contreparties, la nouvelle dégradation des conditions de travail ou le renforcement de la concurrence entre personnels.

C'EST PAR LA MOBILISATION VICTORIEUSE POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES GÉNÉRALES ET SANS CONDITION, QUE NOUS OBTIENDRONS SATISFACTION.



INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

inégalités entre les femmes et les hommes. La contrepartie financière en échange de travail supplémentaire favorise nos collègues masculins, statistiquement moins en charge des tâches familiales. Ils accèdent d'avantage aux IMP et aux heures supplémentaires. **Ce problème a été systématiquement soulevé par la CGT lors de rencontres au ministère.**

Le bilan social du ministère souligne l'importance du régime indemnitaire dans les

LES HOMMES ACCÉDERONS D'AVANTAGE AU PACTE

RIEN

À L'AGENDA SOCIAL 2023 POUR LES ATSS, AESH ET AED CONCERNANT LES SALAIRES

PAS POUR TOUS LES PERSONNELS...



Les personnels administratifs, de laboratoire, sociaux et de santé, AESH et AEd sont exclus des annonces alors que de plus en plus voient leur rémunération stagner au niveau du smic ou s'en approcher du fait de l'inflation.

C'est un mépris intolérable pour ces personnels.



PREMIÈRE BRIQUE DU PACTE...

Claude Allègre en avait rêvé, Pap Ndiaye veut l'imposer : **le remplacement immédiat et systématique des professeur-es absent-es** par des collègues de la même

classe, devenu élément central de la communication gouvernementale à usage des parents. Pour la CGT Educ'action, ce remplacement devrait se faire avant tout par un vivier suffisant de TZR mais celui-ci ayant été fortement tari avec les suppressions de postes à l'œuvre depuis plusieurs années, nous en payons aujourd'hui le prix. Pour assurer la réussite de cette mesure, le ministre compte qu'un tiers des enseignant-es signera le Pacte dont il en a même fait la première « brique », condition nécessaire pour accéder à « Devoirs faits » ou mener des projets...

Le ministre a démontré son éloignement des réalités de terrain en prétendant que le-la professeur-e absent-e pourra ensuite récupérer des heures de cours lorsqu'il-elle reviendra... On se demande bien comment ? Le dimanche sans doute...

Ce dispositif ne règle pas le problème d'une absence longue dans une discipline, va créer des tensions dans les salles des professeurs et va nécessiter de prévoir des trous dans les emplois du temps, accentuant encore la fatigue déjà forte des personnels. Décidément, cette mesure doit être remplacée au plus vite !



MOINS DE TECHNOLOGIE

« Nous manquons d'enseignant-es en technologie et cette heure libérée permettra de mettre en place l'heure de devoirs faits obligatoire ». Plutôt que revaloriser le métier pour le rendre plus attractif, plutôt que soulager les effectifs par classe pour un meilleur suivi des élèves, le ministère choisit ce qui ressemble à un **plan social**. À nos questions sur le devenir des enseignant-es, qui se trouvent amputé-es d'une partie de leur service, là aussi les réponses restent vagues : une formation, axée sur le

numérique et la programmation, leur sera proposée sur la base du volontariat. Et rassurons-nous, aucune mesure de carte scolaire ne sera imposée...

Ce que nous savons, c'est que cette mesure va multiplier les postes partagés et que nombre de collègues contractuel-les ne retrouveront pas leur poste.



UN VÉRITABLE SABOTAGE ORGANISÉ

Dans la note d'intention du ministère, l'heure de soutien/renforcement en mathématiques et/ou français « **donnerait aux établissements et**

aux professeurs les moyens d'agir au plus près des besoins de chaque élève ». « **Elle serait capable de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise.** »

Peut-on véritablement prétendre aider nos élèves en inventant une telle usine à gaz ? On s'imagine déjà le temps de concertation tous les trimestres pour constituer des groupes de français ou de maths ? Quels seront d'ailleurs les critères de sélection entre français et maths ? Entre soutien et renforcement ? Sur quelle plage horaire aura lieu cette heure (de 17H à 18H, le mercredi matin) ? N'oublions pas qu'il faudra brasser les classes : lesquelles ? Toutes ? ...

Que penser des établissements qui ne bénéficieront d'aucun moyen pour réduire les effectifs (moyen dépendant de l'acceptation du fameux PACTE), ce qui ne permettra évidemment aucun accompagnement ?

Les élèves en difficulté ou pas, noyé-es dans des classes entières brassées, se verront infliger des séances de fluence, d'accord sujet-verbe, de multiplication mentale (exemples donnés de séance sur Éduscol) « **principalement** par des professeurs de français et de maths » mais pas forcément ?

IL NE S'AGIT NI DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES, NI D'AIDE MAIS BIEN PLUS D'UN MÉPRIS ENVERS LES ÉLÈVES ET LES ENSEIGNANT-ES



DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Nous manquons de postes de PsyEN, les missions de l'ONISEP sont éclatées, les budgets des établissements sont en difficulté, mais le Pacte va prévoir la rémunération d'une mission de coordination/planification/animation d'activités avec les élèves, de lien avec les entreprises. Les PLP (grâce au Pacte aussi) interviendront dans les classes, ou accueilleront les élèves sur les plateaux techniques.

**LAISSEZ NOS ÉLÈVES
DE 12 ANS
TRANQUILLES AVEC LE
MONDE DE
L'ENTREPRISE**

La CGT Educ'action s'oppose fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège. Cette dernière n'est pas la solution aux difficultés des élèves : elle se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés scolairement et socialement.



DANGERS SUR LE STATUT

- INDIVIDUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION
- CONCURRENCE ENTRE COLLÈGUES
- INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES RENFORCÉES
- EXPLOSION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES ORS
- MENACE D'ANNUALISATION

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

POUR LE COLLÈGE, REVENDIQUONS...

- DES MOYENS POUR TRAVAILLER EN GROUPES À EFFECTIFS RÉDUITS, AVEC UN CADRAGE NATIONAL
- DES CLASSES NE DÉPASSANT PAS 20 ÉLÈVES, 15 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE
- DES RECRUTEMENTS MASSIFS DE PERSONNELS (ENSEIGNANT-ES, VIE SCOLAIRE, ATSS, AESH, AED...)
- LE MAINTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DE TECHNOLOGIE EN 6ÈME
- DE NOUVELLES GRILLES SALARIALES, BASÉES SUR UN SMIC À 2000€ BRUT, À AVANCEMENT UNIQUE ET SUR UN SEUL GRADE, PERMETTANT À MINIMA LE DOUBLEMENT DE SALAIRE SUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS ET 37,5 ANNUITÉS.